

DIRECTION ADJOINTE D'ÉTABLISSEMENT

Nous sommes présentement à la recherche de personnes désirant occuper des postes de direction adjointe d'établissement en vue de se constituer une banque de relève pour combler d'éventuels besoins, réguliers et temporaires, dans nos établissements primaires, secondaires et nos centres de formation professionnelle et de l'éducation des adultes.

NATURE DU TRAVAIL

L'emploi de direction adjointe consiste à assister la direction, selon le mandat défini par cette dernière, dans la gestion pédagogique, éducative et administrative de l'école.

Cet emploi comporte habituellement l'exercice de l'ensemble ou d'une partie des responsabilités et des tâches suivantes :

- ⇒ participer à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif;
- ⇒ élaborer ou collaborer à la formulation de propositions sur des sujets tels que les modalités d'application du régime pédagogique, les programmes d'études, les plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, les services complémentaires et particuliers, l'utilisation du temps hors enseignement et hors horaire, les règles de conduite et les services à l'élève;
- ⇒ coordonner, superviser ou collaborer à la réalisation d'activités, de programmes ou de services dans différents secteurs d'activité de l'école tels que les ressources humaines, matérielles ou financières, les technologies de l'information et de la communication, les services de garde et du dîner;
- ⇒ assumer toute autre responsabilité compatible à sa fonction qui lui est confiée par la direction et remplacer celle-ci en cas d'absence brève.

Pour plus d'information relativement aux diverses responsabilités confiées aux directions adjointes d'établissement, vous pouvez consulter l'annexe I du *Règlement sur les conditions de travail des cadres des commissions scolaires* à l'adresse suivante :

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/reseau/conditions_travail_cadres_CS_Aout_2017.pdf

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- ⇒ Grade universitaire de 1^{er} cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans;
- ⇒ autorisation permanente d'enseigner (brevet) décernée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);
- ⇒ engagement à terminer, au cours des 5 années qui suivent une affectation, un diplôme d'études universitaires de 2^e cycle comportant un minimum de trente crédits;
- ⇒ cinq (5) années d'expérience dans un emploi d'enseignant ou de professionnel non enseignant.

CONDITIONS D'EMPLOI

Selon le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*.

TRAITEMENT ANNUEL

De 66 943 à 95 861\$.

CANDIDATURE

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'un texte exposant les motifs de votre candidature **au plus tard le 6 février 2019 à 12h00, en indiquant le numéro de concours C-18-19-12**, à Mme Lyne Bélanger, agente de bureau.

Service des ressources humaines
Commission scolaire Marie-Victorin
13, rue Saint-Laurent Est, Longueuil (Québec) J4H 4B7

Courriel : cvcadre@csmv.qc.ca
Télécopieur : 450 670-9604

Nous invitons les personnes intéressées à participer à la séance d'information qui aura lieu le **5 février 2019 à 16h30**, à la salle Flore laurentienne (1^{er} étage) du siège social de la CSMV (13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil). Afin de préparer adéquatement cette rencontre, nous apprécierions recevoir une confirmation de participation.

Veuillez prendre note que seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées

NOTE : *Les personnes retenues pourront être soumises à une évaluation psychométrique et à un test de français écrit.*

La Commission scolaire est engagée dans un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.